



---

**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé  
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface  
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits  
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution  
Première session**

Nairobi, 6 octobre 2022, et Bangkok, 30 janvier–3 février 2023\*  
Point 6 de l'ordre du jour\*\*

**Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe  
d'experts sur l'interface science-politiques**

**Attributions du groupe d'experts sur l'interface science-  
politiques au service de la gestion rationnelle des produits  
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution :  
points à considérer pour définir la voie à suivre**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. À la reprise de sa cinquième session, qui s'est tenue à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a décidé, par sa résolution 5/8, qu'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques serait créé pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la prévention de la pollution, les détails devant être précisés conformément aux dispositions des paragraphes 4 et 5 de la résolution. L'Assemblée pour l'environnement a considéré que « le groupe d'experts devrait être un organe intergouvernemental indépendant doté d'un programme de travail approuvé par les gouvernements qui en font partie en vue de fournir des données scientifiques pertinentes utiles à l'élaboration des politiques sans pour autant être prescriptif ».

2. Dans la même résolution, l'Assemblée pour l'environnement a décidé de convoquer, sous réserve de la disponibilité des ressources, un groupe de travail spécial à composition non limitée qui devait débiter ses travaux en 2022, dans l'objectif de les achever d'ici à la fin de 2024. Elle a prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'assurer le secrétariat du groupe de travail spécial à composition non limitée et d'établir les rapports d'analyse et de synthèse nécessaires à ses travaux. En outre, au paragraphe 5 de la résolution, l'Assemblée pour l'environnement a décidé que le groupe de travail spécial à composition non limitée élaborerait des

---

\* La première session du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution se tient en deux parties. La première partie de la session a eu lieu à Nairobi le 6 octobre 2022 et la seconde partie, c'est-à-dire la reprise de la première session, se tiendra en personne à Bangkok du 30 janvier au 3 février 2023.

\*\* UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/1.

propositions visant à ce que le groupe d'experts sur l'interface science-politiques examine une série de questions, notamment les attributions du groupe d'experts.

3. Le présent document vise à faciliter les discussions du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les attributions du groupe d'experts. Il contient un résumé des informations générales pertinentes et présente les modalités de délibération que le groupe de travail spécial à composition non limitée souhaitera peut-être appliquer. Pour définir ces modalités, le secrétariat s'est inspiré des éléments énoncés dans la résolution 5/8 ainsi que d'un examen des interfaces science-politiques pertinentes qui existent déjà, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE et le processus de rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) du PNUE, ainsi que des activités des membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC). Il a également pris en considération les interventions faites durant la première partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée, qui s'est tenue le 6 octobre 2022, et les informations communiquées lors de la série de webinaires<sup>1</sup> organisée par le secrétariat.

4. La section II du présent document décrit une approche intégrée des produits chimiques, des déchets et de la pollution, servant de base à la définition des attributions du groupe d'experts, ce qui permettra de tenir compte des dimensions relatives aux chaînes de valeur mondiales – y compris les chaînes de valeur sectorielles et chimiques – lors de l'examen des questions. La section III présente les étapes concrètes que le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter suivre afin de mettre en œuvre l'approche intégrée proposée à la section II. Enfin, la section IV présente des pistes d'action. En outre, pour faciliter davantage les travaux, le secrétariat a élaboré un document – qui figure en annexe au présent document – visant à amorcer la réflexion sur les liens et les différences entre la gestion des produits chimiques et des déchets d'une part et, de l'autre, la prévention de la pollution.

## II. Une approche intégrée pour définir les attributions du groupe d'experts

5. **L'adoption d'une approche non intégrée pour définir les attributions du groupe d'experts présenterait des difficultés.** On peut déduire du titre de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, « Groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution », que le groupe d'experts devrait avoir trois catégories d'attributions distinctes :

- a) Des attributions liées aux produits chimiques ;
- b) Des attributions liées aux déchets ;
- c) Des attributions liées à la pollution.

6. Une telle approche pourrait néanmoins présenter une difficulté logistique et conduire dans la pratique à la création de trois sous-groupes parallèles sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, chaque sous-groupe ayant de larges attributions et des ambitions et objectifs distincts. En outre, une approche non intégrée ne permettrait pas de tenir compte du fait, par exemple, que la gestion rationnelle des produits chimiques est généralement imbriquée avec la gestion des déchets et la prévention de la pollution dans la pratique, car les produits contenant des substances chimiques dans divers secteurs sont fabriqués, utilisés et, *in fine*, traités en fin de vie.

7. **Il sera sans doute plus efficace d'adopter une approche intégrée pour définir les attributions du groupe d'experts.** Le texte de la résolution 5/8 semble suggérer l'adoption d'une approche plus intégrée<sup>2</sup> de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution, et donc encourager une approche intégrée pour établir les attributions du groupe d'experts. Dans le préambule de la résolution, notamment, l'Assemblée pour l'environnement reconnaît qu'« améliorer la disponibilité des informations et évaluations scientifiques peut permettre de régler les problèmes de capacités, de prendre des mesures plus efficaces et efficaces pour réduire au minimum et prévenir les effets néfastes de la gestion non rationnelle des produits chimiques et des déchets, et de prévenir la pollution afin d'améliorer le bien-être des êtres humains et de contribuer à la

<sup>1</sup> <https://www.unep.org/events/conference/oewg1-science-policy-panel-contribute-further-sound-management-chemicals-and>.

<sup>2</sup> Une approche intégrée conjugue les aspects pertinents de différentes écoles de pensée de manière synergique et complémentaire en vue de fournir des solutions inclusives et interdisciplinaires aux questions traitées.

prospérité de toutes et tous. » Ce texte va dans le sens d'une interprétation des attributions qui, d'emblée, reconnaît les liens qui existent entre les trois domaines.

8. **L'adoption d'une approche intégrée pour définir les attributions du groupe d'experts serait conforme à d'autres initiatives mondiales.** Ce type d'approche serait également compatible avec la cible 12.4 (gestion responsable des produits chimiques et des déchets) de l'objectif de développement durable n° 12 (établir des modes de consommation et de production durables) dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plus précisément, la cible 12.4 vise, « d'ici à 2020, [à] instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et [à] réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. » La cible 12.4 fait également écho à l'objectif central du Sommet mondial de 2002 pour le développement durable à Johannesburg, qui a débouché sur l'élaboration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et qui est illustré par son objectif général, soit « parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum<sup>3</sup>. »

9. **Une approche intégrée des attributions du groupe d'experts permettra de mieux tenir compte de la chaîne de valeur mondiale.** Confier au groupe d'experts des attributions qui sont de nature intégrée facilitera la prise en compte des trois éléments figurant dans le titre de la résolution et pourrait aussi permettre de prendre en considération la chaîne de valeur mondiale afin d'affiner davantage les attributions. Celles-ci permettraient par exemple au groupe d'experts d'aborder les aspects relatifs aux déchets et à la pollution liés aux produits chimiques utilisés et/ou rejetés tout au long des chaînes de valeur (voir annexe I, schéma 2 pour une illustration graphique des différentes questions couvertes par la gestion des produits chimiques, la gestion des déchets et la prévention de la pollution, individuellement et conjointement). Selon le rapport *Perspectives mondiales en matière de produits chimiques II – Des séquelles du passé à des solutions innovantes : Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, « la notion de chaîne de valeur mondiale renvoie au système plus général de valorisation d'un article (par la production, la commercialisation, le service après-vente et la gestion responsable des produits) »<sup>4</sup>. La notion de chaîne de valeur mondiale considère la chaîne d'approvisionnement d'un produit chimique comme point de départ. Ensuite, le produit en question peut s'insérer dans une série de produits alimentant la chaîne d'approvisionnement d'un secteur ou d'un produit particulier. Le cycle de vie du produit qui en résulte s'étend alors jusqu'à la phase de fin de vie de la chaîne de valeur car il est utilisé ou consommé, après quoi il entre dans le flux de traitement des déchets ou, s'il n'est pas correctement traité, peut contribuer aux questions de pollution. Il convient de noter que de la même manière que de nombreux éléments contribuent à alimenter la chaîne d'approvisionnement d'un secteur ou d'un produit, la chaîne d'approvisionnement d'un produit chimique peut contribuer à alimenter les chaînes d'approvisionnement d'une multitude de produits et de secteurs. La chaîne de valeur mondiale est donc constituée d'un réseau de chaînes de valeur sectorielles et chimiques qui s'entrecroisent et s'alimentent mutuellement d'une manière complexe. Envisager les attributions du groupe d'experts sous cet angle permet de tenir compte des interactions intégrées entre la multitude des chaînes de valeur sectorielles et chimiques qui interviennent dans la fabrication des produits et offre un moyen d'examiner les déchets et la pollution qui résultent de leur production, de leur consommation et de leur élimination. Lorsqu'on envisage les déchets et la pollution issus de la chaîne de valeur mondiale, il est indispensable de garder à l'esprit que la gestion non rationnelle des produits chimiques et des déchets, ainsi que les rejets dans l'air, dans l'eau et dans le sol, peuvent survenir tout au long de leurs chaînes de valeur respectives, avec de potentielles incidences de grande ampleur sur la santé humaine et l'environnement<sup>5</sup>.

10. **Une approche intégrée des attributions du groupe d'experts pourrait créer des passerelles vers un éventail de points d'entrée tout au long de la chaîne de valeur.** Dans le cadre des fonctions qu'il aura été convenu de lui attribuer, le nouveau groupe d'experts sur l'interface

<sup>3</sup> <https://www.saicm.org/About/Overview/tabid/5522/language/en-US/Default.aspx>. Voir également PNUE, *Perspectives mondiales en matière de produits chimiques II : Des séquelles du passé à des solutions innovantes Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (2019), notamment le chapitre 2 de l'introduction, sur « Les étapes franchies dans la gestion internationale des produits chimiques et des déchets », et le chapitre 1 de la partie II, sur les « Accords et cadres internationaux relatifs aux produits chimiques et aux déchets ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, schéma 4.4.

<sup>5</sup> *Ibid.*, schéma 5.1.

science-politiques pourrait être en mesure de contribuer à définir des passerelles tout au long de la chaîne de valeur pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ainsi que la prévention de la pollution, afin d'évaluer et de gérer utilement les risques pour la santé humaine et l'environnement, en particulier dans les pays en développement. D'autre part, à mesure que le tissu des chaînes de valeurs sectorielles et chimiques devient plus complexe et interconnecté, il se pourrait que bien d'autres étapes des liens intégrés noués tout au long des chaînes de valeur des différents secteurs concernés puissent intervenir dans la fabrication des produits, qu'une approche intégrée des attributions du groupe d'experts permettrait là aussi de prendre en considération. Les matières premières, les substances chimiques, les produits et les déchets, par exemple, font couramment l'objet d'opération d'extraction, de transport et de fabrication en produits et sont utilisés dans différentes zones géographiques à différents stades de leurs chaînes de valeur respectives. Cela présente des difficultés pour les pays, en particulier les pays en développement, qui participent à ces processus sans pour autant disposer des capacités de remédier à la gestion non rationnelle des produits chimiques, des déchets et de la pollution qui en résultent.

11. **Il se peut que certaines questions ne soient pas couvertes par une approche intégrée des chaînes de valeur mondiales/sectorielles.** Il convient aussi de noter qu'en définissant les attributions du groupe d'experts à l'aune des chaînes de valeur sectorielles et chimiques, on risque d'exclure certains aspects liés aux déchets et à la pollution qui n'apparaissent pas dans le cadre de ce modèle. Le groupe d'experts pourra donc souhaiter examiner l'opportunité d'inclure ou non dans le champ de ses attributions des domaines qui ne sont liés à la chaîne de valeur mondiale que de manière connexe, comme les déchets alimentaires, les eaux usées dues aux activités humaines, les polluants biologiques ou encore la pollution lumineuse et sonore.

12. **Une approche intégrée des attributions du groupe d'experts permettrait aussi de tenir compte des incidences socioéconomiques et autres des produits chimiques, des déchets et de la pollution.** Établir les attributions du groupe d'experts au moyen d'une approche intégrée et sous l'angle de la chaîne de valeur mondiale permet aussi d'examiner les incidences socioéconomiques de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. Étant donné que les chaînes de valeur sectorielles et chimiques s'étendent de plus en plus sur toute la planète, il existe de grandes différences entre les populations et les zones géographiques menacées par la gestion non rationnelle des produits chimiques, des déchets et de la pollution. Les risques prennent notamment la forme d'effets sanitaires néfastes, d'un moindre accès à un emploi décent et d'incidences écologiques.

13. **Une approche intégrée fondée sur la chaîne de valeur pourrait entraîner des chevauchements avec les organes existants et leurs travaux.** L'adoption d'une approche intégrée qui tient compte du réseau de chaînes de valeur sectorielles et chimiques pourrait avoir pour effet d'englober des domaines qui nécessitent un examen plus approfondi afin d'éviter les chevauchements et d'encourager la collaboration avec d'autres organes pertinents. Il pourrait par exemple exister des possibilités de coordination avec le GIEC lorsqu'il sera question de déterminer s'il convient de tenir compte de l'intensité énergétique du processus de fabrication d'un produit ou des émissions liées au transport tout au long de la chaîne de valeur. De même, il sera peut-être possible de se coordonner avec l'IPBES et le Groupe international d'experts lors de l'examen des incidences écosystémiques de l'extraction des matières premières utilisées dans une chaîne d'approvisionnement chimique ou lors de l'évaluation des effets des rejets dans l'air, dans l'eau et dans les sols tout au long d'une chaîne de valeur.

14. À la lumière de l'analyse ci-dessus et pour faciliter ses discussions sur les attributions du groupe d'experts, le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter envisager d'aboutir à une interprétation commune de l'utilisation d'une approche intégrée pour encadrer le débat et établir les attributions du groupe d'experts, et décider d'envisager ou non ces attributions sous l'angle des chaînes de valeur sectorielles et chimiques.

### III. Mesures proposées pour établir les attributions du groupe d'experts

15. **Quatre étapes clés sont proposées pour établir les attributions du groupe d'experts.** La présente section présente les quatre étapes clés que le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter envisager en vue de faciliter l'adoption d'une approche intégrée pour établir les attributions du groupe d'experts telle qu'elle est présentée ci-dessus. Ces étapes ne s'excluent pas mutuellement et il est préférable de les envisager conjointement. Les étapes proposées pour le groupe de travail spécial à composition non limitée lors sont :

- a) Convenir d'un objectif du groupe d'experts qui corresponde à une approche intégrée de ses attributions ;
- b) Entamer l'élaboration d'un cadre conceptuel régissant les travaux du groupe de travail ;
- c) Déterminer s'il est opportun d'inclure ou d'exclure expressément certains aspects ;
- d) Recenser les entités et accords multilatéraux sur l'environnement que le groupe de travail appuierait le plus directement compte tenu de ses attributions.

## A. Établir l'objectif du groupe d'experts

16. **Un objectif pourrait servir à définir les attributions du groupe d'experts.** Toute approche commune visant à établir les attributions d'un organe science-politiques suppose d'en définir l'objectif principal. Si l'on envisage d'établir les attributions du groupe de cette manière, il faut tenir compte de deux facteurs clefs : la spécificité et la souplesse.

17. **La spécificité est garantie lorsque les attributions sont fondées sur un objectif.** L'avantage que présente l'établissement d'un objectif spécifique tient au fait que toute autre caractéristique de l'organe dont il sera ultérieurement convenu affichera un certain degré de spécificité. Un objectif spécifique permet de définir les attributions qui, à leur tour, permettent de clarifier l'ampleur des compétences et la marge d'action du nouveau groupe d'experts.

18. **Toutefois, la spécificité peut limiter la souplesse.** C'est particulièrement le cas d'un groupe d'expert science-politiques sans limite temporelle et chargé d'examiner les produits chimiques, les déchets et la pollution résultant de questions nouvelles qui n'ont pas été envisagées lors de la définition de ses attributions. Dans les domaines thématiques des produits chimiques, des déchets et de la pollution, il se peut par exemple que les questions relatives à la gestion rationnelle des nanomatériaux n'aient pas été anticipées il y a une décennie.

19. **D'autres organes ont précédemment tenu compte de l'équilibre entre spécificité et souplesse.** Plusieurs organes science-politiques existants ont trouvé un équilibre entre le besoin de spécificité et celui de souplesse en adoptant des attributions souples dans le cadre d'un objectif général, que complète la dimension de spécificité garantie par l'adoption périodique d'un programme de travail pluriannuel. Ces programmes de travail présentent un cadre précis de sous-objectifs et de domaines prioritaires qui guident les activités des organes telles qu'elles sont convenues par leurs instances dirigeantes tout en offrant la souplesse suffisante pour réévaluer et ajuster périodiquement les priorités, et permettre l'inclusion rapide de nouvelles questions à mesure qu'elles surviennent sans qu'il soit nécessaire de renégocier les attributions de l'organe en question. Trouver un équilibre entre spécificité et souplesse est l'un des moyens garantissant le caractère évolutif de l'organe, qui est la marque même d'une interface science-politiques efficace<sup>6</sup>.

20. Le GIEC, l'IPBES et le Groupe international d'experts offrent des exemples précieux. Ces trois organes ont établi des objectifs et/ou des principes qui guident leurs programmes de travail respectifs, en tenant compte de leurs fonctions escomptées et des lacunes et des besoins existants dans leurs environnements science-politiques et dans leurs travaux respectifs. Le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/5 présente une analyse comparée des structures d'évaluation existantes, y compris le GIEC, l'IPBES et le Groupe international d'experts.

21. **L'objectif et les principes directeurs du GIEC garantissent à la fois spécificité et souplesse.** Il travaille dans l'objectif général de fournir « aux gouvernements, à tous les niveaux, des éléments scientifiques sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour élaborer des politiques dans le domaine du climat ». Cet objectif est également défini dans les principes régissant ses travaux<sup>7</sup>, qui décrivent le rôle du Groupe international d'experts comme consistant à « évaluer sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation ». Le GIEC organise ses travaux en cycles d'évaluation. Au début de chaque cycle d'évaluation, le groupe décide des sujets des rapports spéciaux qui seront élaborés en plus du rapport mondial complet d'évaluation produit à chaque cycle. Le rapport mondial complet, structuré autour des trois groupes de travail du GIEC,

<sup>6</sup> Voir S. Sarkki *et al.*, "Adding 'iterativity' to the credibility, relevance, legitimacy: a novel scheme to highlight dynamic aspects of science-policy interfaces", *Environmental Science and Policy*, volume 54 (décembre 2015).

<sup>7</sup> <https://www.ipcc.ch/documentation/procedures/>.

garantit la spécificité des résultats de chaque cycle d'évaluation, tandis que la souplesse des rapports spéciaux permet de mener des travaux plus réactifs ou transversaux.

22. **L'IPBES offre un autre exemple d'équilibre entre spécificité et souplesse.** L'objectif général de l'IPBES est de « renforcer l'interface science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain à long terme et du développement durable ». Le premier programme de travail de l'IPBES était limité dans le temps (de 2014 à 2018) mais en 2019, l'IPBES a adopté un programme de travail glissant jusqu'en 2030 qui privilégiait initialement six objectifs, fournissant ainsi un cadre précis pour guider les travaux en cours de la Plateforme<sup>8</sup>. Le programme de travail glissant est complété par une procédure de réception et de hiérarchisation des demandes adressées à la Plateforme<sup>9</sup>, qui établit un processus permettant aux gouvernements et aux instances dirigeantes des accords environnementaux mondiaux d'adresser des demandes « sur des questions scientifiques et techniques qui exigent l'attention et l'action de la Plateforme » au moins six mois avant chaque session de la Plénière de l'IPBES (son organe directeur). Cette procédure garantit assez de souplesse pour porter des questions à l'attention de la Plénière sans avoir à en attendre l'occasion lorsqu'il est prévu que le programme de travail soit examiné et ajusté.

23. **Le Groupe international d'experts sur les ressources atteint ses objectifs au moyen de principes directeurs et d'un objectif général clairement défini.** Son objectif, qui est défini dans les politiques et procédures<sup>10</sup> régissant le Groupe, consiste à « contribuer à mieux comprendre le développement durable du point de vue des ressources naturelles, en fournissant des solutions fondées sur la science afin de découpler la croissance économique et la dégradation de l'environnement tout en améliorant le bien-être humain ». La déclaration de cet objectif définit également la manière dont il doit être atteint et établit un ensemble de principes qui guident les travaux du Groupe. Tous les quatre ans, le secrétariat du Groupe mène un exercice de planification stratégique sous son autorité pour élaborer le programme de travail du Groupe. Le programme de travail en cours porte sur la période 2022-2025 et définit quatre domaines prioritaires à fort impact, notamment celui qui concerne « les tendances actuelles et les perspectives d'avenir pour l'utilisation des ressources mondiales et la gestion durable des ressources », qui comprend un axe de travail relatif aux Perspectives des ressources mondiales 2023. Le plan stratégique établit des termes de référence précis pour les axes de travail confirmés dans chaque domaine prioritaire à fort impact et définit le lancement des produits approuvés dans le cadre du processus quadriennal.

24. Compte tenu des informations fournies ci-dessus, le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter établir la définition commune d'un objectif général à attribuer au groupe d'experts, qui pourrait tenir compte de l'approche intégrée des attributions présentée à la section II. Pour entamer le débat, **le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter envisager le projet d'objectifs généraux suivants :**

**Le groupe d'experts chargé de l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution fournira des données scientifiques utiles à l'élaboration des politiques, en s'appuyant sur l'évaluation des chaînes de valeur pertinentes, en évaluant les sources potentielles de déchets et de pollution et les incidences associées à l'échelle mondiale et régionale.**

## **B. Entamer l'élaboration d'un cadre conceptuel**

25. **Un cadre conceptuel pourrait permettre d'orienter les travaux du groupe d'experts.** Un cadre conceptuel peut constituer un moyen extrêmement utile et efficace de mettre au point, de comprendre et de communiquer, de manière intégrée, non seulement les attributions du groupe d'experts mais aussi ses objectifs (et les priorités associées). En s'inspirant de l'expérience positive de plusieurs organes science-politiques, le groupe de travail spécial à composition non limitée pourrait juger utile d'envisager l'élaboration d'un cadre conceptuel comme moyen d'orienter les travaux du groupe et de fournir une représentation plus complète de ses attributions, objectif(s) et fonctions. La Plénière de l'IPBES a adopté un cadre conceptuel à sa deuxième session. De même, en 2016, l'Interface science-politiques créée par les parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a publié un cadre conceptuel de la neutralité en matière de dégradation des

<sup>8</sup> Voir <https://ipbes.net/work-programme> pour une présentation détaillée du programme de travail glissant.

<sup>9</sup> <https://ipbes.net/document-library-catalogue/procedure-receiving-and-prioritizing-requests-put-platform>.

<sup>10</sup> [https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies\\_and\\_procedures\\_of\\_the\\_irp.pdf](https://www.resourcepanel.org/sites/default/files/documents/document/media/policies_and_procedures_of_the_irp.pdf).

terres, conformément aux priorités du concept établissant les objectifs de la Convention<sup>11</sup>. Notons que dans l'un et l'autre cas, le cadre conceptuel a été élaboré grâce à un processus piloté par des experts (et, dans le cas de l'IPBES, il a été approuvé par la Plénière). En outre, il a été achevé après la création de l'organe science-politiques mais a tout de même contribué à guider la production de ses évaluations et à communiquer régulièrement sur ses attributions.

26. **Le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter demander au secrétariat d'élaborer un cadre conceptuel et un ensemble de critères d'établissement des priorités**, afin de garantir la spécificité et la souplesse du programme de travail du groupe d'experts, pour examen par le groupe de travail spécial à composition non limitée à sa deuxième session. Une fois que le groupe d'experts sera créé, le projet de cadre conceptuel sera présenté à son instance dirigeante pour approbation.

### C. Prendre expressément en compte les dimensions à inclure ou à exclure

27. **Il convient d'examiner la pertinence d'une approche inclusive ou exclusive de l'établissement des attributions du groupe d'experts.** Comme le montre la section II du présent document, l'établissement des attributions sous l'angle de la chaîne de valeur mondiale pourrait avoir pour effet d'exclure certains aspects liés aux déchets et à la pollution qui ne sont pas directement dus aux chaînes de valeur sectorielles et chimiques concernées. Le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra donc souhaiter envisager l'établissement de listes ouvertes ou fermées qui précisent les sujets à inclure ou à exclure expressément du champ des attributions du groupe d'experts. Chaque approche présente des avantages et des inconvénients. Dans l'approche reposant sur une liste ouverte<sup>12</sup>, les attributions sont précisées de manière générale mais les domaines exclus sont expressément répertoriés ; ainsi, si une question ne figure pas expressément dans la liste comme étant exclue, elle est considérée comme relevant du champ des attributions de l'instrument ou institution en cours de création. Selon l'approche reposant sur une liste fermée<sup>13</sup>, en revanche, le champ des attributions est délimité en dressant expressément la liste de chacun des éléments ou catégories dont il est convenu qu'ils relèvent ; ainsi, si une question ne figure pas expressément dans la liste, elle ne relève pas du champ des attributions de l'instrument ou institution en cours de création.

28. **Les approches fondées sur une liste ouverte ou fermée présentent l'une et l'autre des inconvénients.** Dans le cadre d'une interface science-politiques, le recours à une approche reposant sur une liste fermée peut considérablement compliquer le traitement de questions nouvelles ou de concepts innovants qui n'ont pas été pris en compte ou jugés pertinents lors de l'établissement de la liste fermée. De ce fait, l'approche reposant sur une liste ouverte est sans doute plus adaptée à une interface science-politiques souple. Le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter parvenir à une interprétation commune des sujets pouvant être jugés centraux du point de vue des objectifs du groupe d'experts et définir les sujets devant être expressément exclus des attributions du groupe d'experts. Il pourra également souhaiter demander au secrétariat d'entamer la compilation d'un glossaire de termes pour faciliter les travaux futurs.

### D. Recenser les entités et accords multilatéraux sur l'environnement que le groupe d'experts appuierait le plus directement compte tenu de ses attributions

29. **La collaboration avec les organes existants est une condition de la réussite.** À la lumière de l'approche intégrée décrite à la section II, le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter préciser avec quelles entités le groupe d'experts sur l'interface science-politiques collaborera et se coordonnera, ainsi que les accords environnementaux multilatéraux auxquels il apportera son appui en tant que de besoin. En outre, il pourra souhaiter demander aux organes directeurs respectifs des entités et accords environnementaux multilatéraux suivants de coopérer avec lui, ainsi qu'avec le groupe d'experts une fois qu'il sera créé :

<sup>11</sup> « Terres en équilibre », la note scientifique et politique présentant ce cadre conceptuel, est disponible en anglais, en espagnol et en français à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/resources/brief/land-balance>. La note contient un « modèle logique » détaillé qui aide à visualiser et à comprendre l'ensemble des éléments qu'englobe le cadre.

<sup>12</sup> Dans certains contextes, l'approche fondée sur une liste ouverte est appelée approche fondée sur une liste négative ou encadrement exclusif.

<sup>13</sup> Dans certains contextes, l'approche fondée sur une liste fermée est appelée approche fondée sur une liste positive ou encadrement inclusif.

- a) La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et son Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : le Protocole de Montréal a trois groupes d'experts scientifiques subsidiaires : le Groupe de l'évaluation scientifique, le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et le Groupe de l'évaluation technique et économique ;
- b) La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination : le Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle est chargé, entre autres choses, d'« examiner, et de conseiller la Conférence des Parties sur, les questions relatives aux aspects... techniques, scientifiques de la mise en œuvre de la Convention » ;
- c) La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international : la Convention de Rotterdam a le Comité subsidiaire d'étude des produits chimiques, qui examine les produits chimiques et formule des recommandations sur leur inscription aux annexes de la Convention afin de les soumettre à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause ;
- d) La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : la Convention de Stockholm a le Comité subsidiaire d'étude des polluants organiques persistants, qui examine les produits chimiques dont l'inscription aux annexes de la Convention est proposée pour garantir leur élimination ou leur restriction ou pour éviter leur production non intentionnelle ;
- e) La Convention de Minamata sur le mercure (2013), dont le but est de « protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de ses composés » ;
- f) L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dont les parties prenantes œuvrent actuellement à l'élaboration du cadre pour l'après-2020 en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
- g) L'Organisation mondiale de la Santé, qui dirige les efforts mondiaux visant à étendre la couverture santé universelle et à piloter et coordonner la réponse mondiale aux urgences sanitaires ; il convient également de noter que l'Assemblée pour l'environnement, dans la résolution 5/8, a prié la Directrice exécutive du PNUE d'inviter l'Organisation mondiale de la Santé à jouer un rôle, s'il y a lieu, dans la création du groupe d'experts ;
- h) L'Organisation internationale du Travail, dont les principaux objectifs sont de promouvoir les droits au travail, d'encourager les possibilités d'emploi décent, d'améliorer la protection sociale et de renforcer le dialogue sur les questions liées au travail ;
- i) Le projet de traité sur la pollution plastique ;
- j) Les entités menant des travaux sur la résistance antimicrobienne au niveau mondial (l'Alliance quadripartite), sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre de l'Organisation mondiale de la Santé et sur la pollution de l'air au niveau régional.

30. La liste des organes susceptibles de collaborer devrait s'étoffer au fil du temps. Le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/4 présente une analyse cartographique du paysage existant des interfaces science-politiques sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et sur la prévention de la pollution. Le groupe de travail spécial à composition non limitée souhaitera peut-être envisager une approche souple pour inclure de nouveaux organes liés à ses travaux à mesure qu'ils sont créés.

31. Le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra également souhaiter examiner les informations fournies dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/6, qui présente un résumé des résultats de l'enquête sur la participation des parties prenantes qui a été réalisée pour recueillir des avis sur les solutions possibles concernant la gouvernance, les fonctions, les principes et les attributions du groupe de travail.

#### **IV. Propositions de pistes d'action**

32. Le groupe de travail à composition non limitée pourra souhaiter convenir d'un processus en vue de l'élaboration d'une proposition relative aux attributions du groupe d'experts, conformément à la résolution 5/8. Ce faisant, il pourra souhaiter utiliser le présent document comme base de ses délibérations, et plus précisément :



- a) Déterminer si la proposition d'approche intégrée présentée dans la section II est une voie adaptée pour établir les attributions du groupe d'experts et si des éléments supplémentaires devraient être pris en compte ;
- b) Déterminer les mesures proposées dans la section III pour l'établissement des attributions et si des éléments supplémentaires doivent être pris en compte ;
- c) Recommander toute autre activité à mener entre les sessions à l'appui de la fourniture d'informations pour examen par le groupe de travail spécial à composition non limitée à sa deuxième session, y compris l'élaboration d'un projet de cadre conceptuel.

## Annexe

### Éléments servant à amorcer la réflexion sur les liens et les différences entre les produits chimiques, les déchets et la prévention de la pollution

La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la prévention de la pollution peuvent être envisagées en tant que telles ou comme faisant partie d'un ensemble de questions étroitement liées. Par exemple, les produits chimiques d'origine anthropique et naturelle qui composent les chaînes de valeur mondiales peuvent générer des déchets et des émissions tout au long du cycle de vie des substances chimiques, des minéraux, des matières et des produits, contribuant ainsi à la pollution de l'air, de l'eau, du sol et des humains. La pollution, y compris celle qui est provoquée par la mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets, peut entraîner à son tour une série d'incidences sur l'environnement et la santé humaine, qui prennent souvent des formes variées selon les conditions géographiques et économiques.

La question des liens entre les chaînes de valeur, les déchets et la pollution et leurs effets peut s'examiner sous deux angles. On peut procéder à une analyse théorique des catégories possibles de déchets produits tout au long des chaînes de valeur d'une matière, d'une substance chimique, d'un produit ou d'un secteur, évaluer le potentiel de pollution de chaque catégorie de déchet et prévoir les potentielles incidences futures sur l'environnement et sur la santé humaine (comme l'illustrent les processus existants de prévision et d'analyse prospective). Il peut en résulter une évaluation des systèmes sociaux, économiques, politiques et technologiques requis pour formuler des recommandations utiles à l'élaboration de politiques (mais non prescriptives) pour prévenir la pollution et garantir la gestion rationnelle de cette catégorie de produits chimiques.

Comme le montre l'exemple 1 du schéma 1 (voir page 12), l'évaluation peut commencer par aborder le cycle de vie et l'émission de biocides comme le triclosan et les antibiotiques, puis leur présence dans le milieu aquatique, et les effets qui en résultent (potentiellement) sur la résistance antimicrobienne. Le Comité d'étude des polluants organiques persistants créé dans le cadre de la Convention de Stockholm adopte cette approche pour son examen des polluants organiques persistants potentiels, en commençant par examiner les propriétés dangereuses au regard de critères prédéfinis (Annexe D de la Convention) puis en étudiant le cycle de vie du ou des produits chimiques candidats et l'ampleur des incidences probables de la pollution associée (Annexe E), en évaluant les considérations sociales et économiques (Annexe F) et, enfin, en formulant des recommandations aux Conférences des Parties à la Convention de Stockholm.

De même, en 1974, Mario Molina et Sherwood Rowland ont sonné l'alarme concernant la prolifération des chlorofluorocarbones (CFC) et leur impact potentiel sur la couche d'ozone dans leur article très remarqué paru dans la revue *Nature* (voir l'exemple 2 du schéma 1). Cela a ensuite permis d'éclairer des recherches ultérieures sur l'affaiblissement de la couche d'ozone en Antarctique et la découverte du « trou dans la couche d'ozone ». Il est largement admis que ce sont ces découvertes scientifiques qui ont ouvert la voie au Protocole de Montréal et à son succès.

Autre point de départ possible : l'observation des incidences sur l'environnement et la santé humaine, qui susciterait la conduite d'une enquête sur les causes associées, y compris la pollution, puis une enquête et une étude sur les secteurs concernés qui contribuent à la pollution constatée, et le recensement des activités et des déchets qui ont provoqué cette pollution, puis le recensement des produits chimiques dont il est confirmé qu'ils ont provoqué la pollution et les incidences observées. On peut parvenir à un résultat similaire à celui de l'approche partant des produits chimiques présentée ci-dessus en tenant compte des systèmes sociaux, économiques, politiques et technologiques requis pour formuler des recommandations utiles à l'élaboration de politiques (mais non prescriptives) afin de prévenir la pollution et de garantir une gestion rationnelle des produits chimiques concernés.

On trouve une bonne illustration du scénario partant des incidences dans l'étude de Rachel Carlson publiée dans *Silent Spring* (voir l'exemple 3 du schéma 1). Une incidence a d'abord été observée chez les populations d'oiseaux : les coquilles des œufs étant plus fines, le nombre d'oisillons a chuté. Cette observation a suscité des travaux visant à mieux comprendre la pollution et les chaînes de valeur qui provoquaient l'émission de produits chimiques nocifs dans l'environnement. En l'occurrence, la source de l'incidence a été identifiée en lien avec l'application excessive de pesticides organochlorés, sans qu'il soit tenu compte des conséquences involontaires sur les organismes non ciblés.

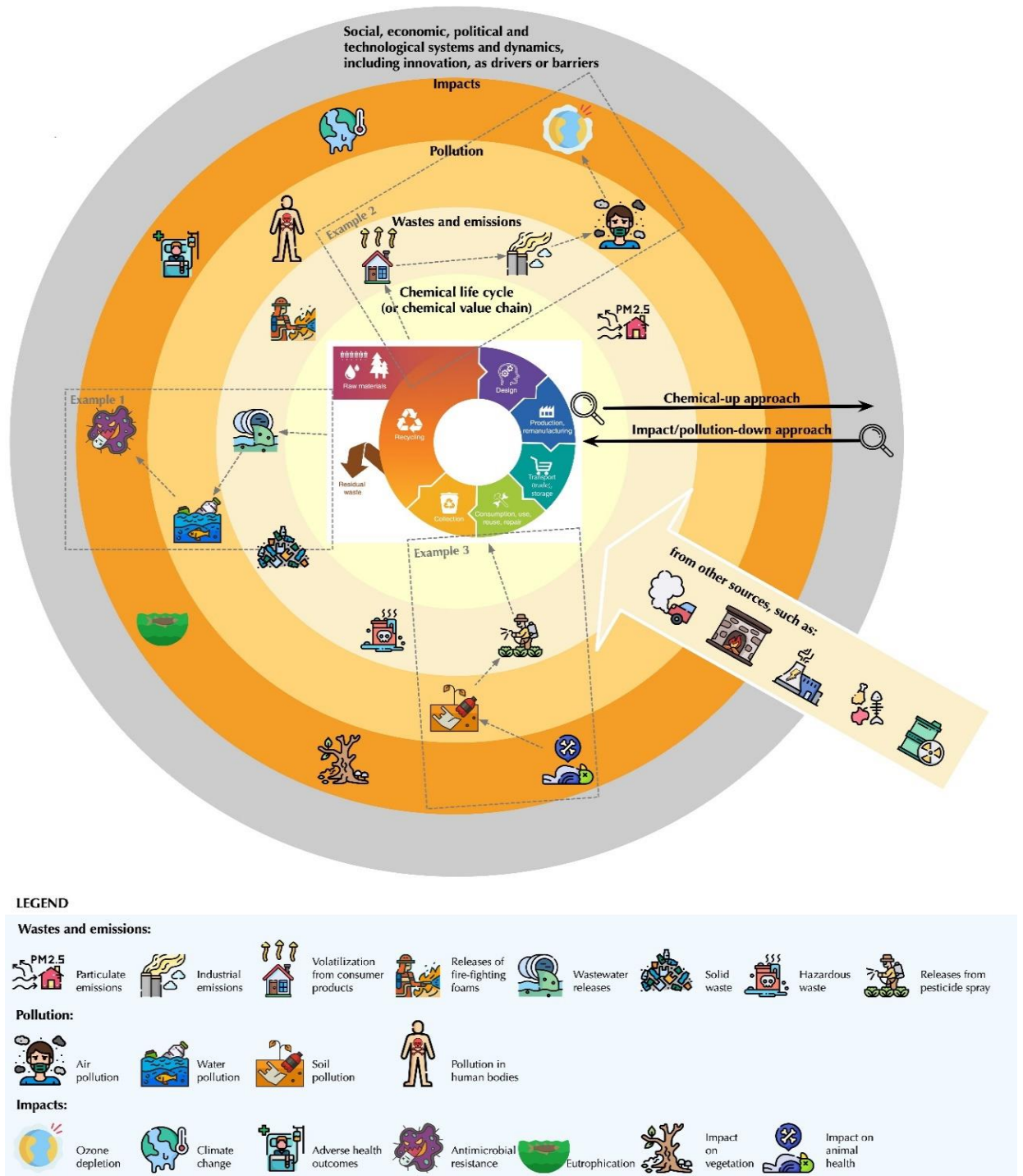
Les deux approches sont complémentaires et il ne faut pas considérer qu'elles s'excluent mutuellement. L'approche partant des incidences pour aboutir à la pollution est la plus courante. Elle présente l'avantage de fournir des données certaines sur les incidences, ce qui peut être important pour créer une dynamique dans le public et susciter un engagement politique. Elle s'accompagne aussi de plusieurs difficultés, notamment l'identification des produits chimiques responsables<sup>1</sup>. Toutefois, l'approche partant des incidences pour aboutir à la pollution est réactive, et il arrive qu'il faille longtemps avant que les effets des émissions nocives dans l'environnement deviennent manifestes. De même, il s'écoule parfois des décennies avant que les mesures prises ne se traduisent par une quelconque forme d'atténuation ou de restauration. L'approche partant des substances chimiques elles-mêmes présente l'avantage d'être plus proactive et plus prudente par nature car elle permet de répertorier les incidences potentielles très tôt, de tenir compte des technologies émergentes et, ainsi, de gagner en efficacité. Cela étant, toutes les incidences potentielles peuvent ne pas être prévues, et il se peut aussi que telle ou telle incidence ne se produise pas. Cette incertitude présente des difficultés qui ont d'importants effets sociaux et économiques sur des secteurs indispensables à la croissance d'un pays.

---

<sup>1</sup> Dans la région du Pacifique du Nord-Ouest des États-Unis d'Amérique, par exemple, on a régulièrement constaté que les saumons sauvages mouraient après des épisodes de fortes pluies. Il a fallu plus de 10 ans de recherches pour déterminer que les produits chimiques provoquant ce fort taux de mortalité étaient liés à un sous-produit issu d'un additif utilisé dans les pneus, d'où l'on a pu déduire que la cause de l'incidence ne se limitait pas forcément aux substances chimiques ajoutées à un produit.

Schéma 1

**Illustration des liens entre les produits chimiques, les déchets et émission, la pollution et les incidences sur les systèmes sociaux, économiques, politiques et technologiques. Les images figurant dans chaque cercle sont des exemples non exhaustifs**



Source : Le cycle de vie et la chaîne de valeur des produits chimiques est reproduite à partir du document du Parlement européen intitulé « Circular economy: the importance of re-using products and materials », 3 juillet 2015, et les images sont dessinées par Amethyst prime, Bzzrincantation, Dreamicons, Eucalyp, Freepik et Photo3idea\_studio (voir [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com) et [binogi.com](http://binogi.com)).

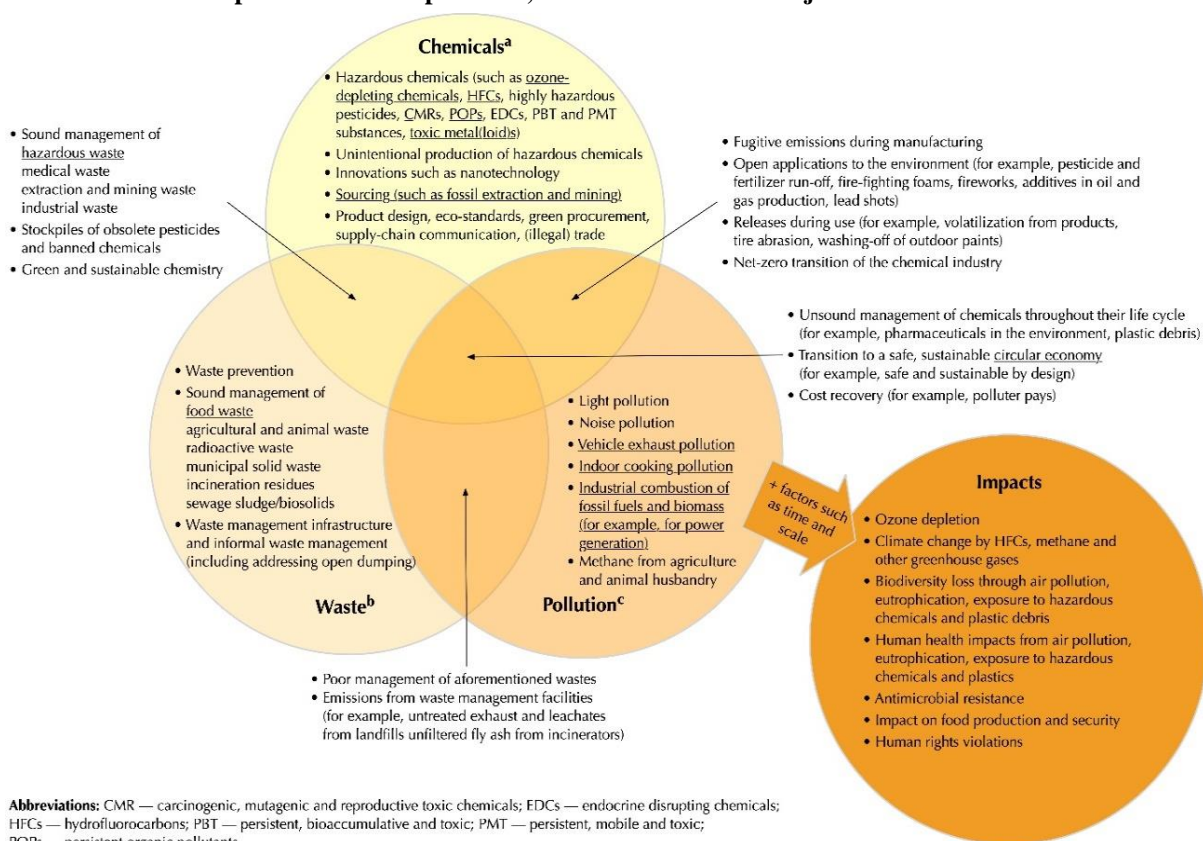
En outre, soulignons que les déchets et la pollution peuvent être générés en dehors du cadre des chaînes de valeur des substances chimiques, et l'inclusion ou non de ces processus et secteurs dans les attributions du groupe d'experts sur l'interface science-politiques n'est pas indifférente du point de vue du fonctionnement du groupe d'experts et du budget qui lui est alloué. Les évaluations relatives aux déchets alimentaires, par exemple, nécessiteront une expertise différente de celle que requièrent les évaluations relatives aux déchets plastiques. Notons cependant que du fait de l'absence actuelle de collecte différenciée des déchets, les déchets visés par les mesures de gestion des déchets qui seront

prises sont généralement mélangés. Pour établir les solutions fondées sur des données factuelles en matière de déchets plastiques, par exemple, il faudra donc bien cerner les flux complexes de déchets solides à l'échelle d'une ville, même ceux qui ne semblent pas liés à des produits chimiques.

Le schéma 2 (page 14) illustre les diverses questions liées aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution, individuellement et conjointement. Le groupe de travail spécial à composition non limitée pourra souhaiter envisager sur laquelle des zones figurant dans le schéma 2 le nouveau groupe d'experts devra concentrer ses travaux. Le point de convergence entre les produits chimiques, les déchets et la pollution correspond à des attributions réduites. Elles s'étendront si l'on tient compte des autres zones du schéma, d'où une complexité plus grande et des coûts plus élevés. Étendre le champ des attributions au-delà du point de convergence entre les trois secteurs aura également pour effet d'agrandir les éventuels domaines de chevauchement avec les travaux des organes existants. Une autre approche pourrait consister à considérer que tous les secteurs sont potentiellement inclus dans leur intégralité, puis à définir un programme de travail pour chaque période par l'intermédiaire de l'instance dirigeante qui préciserait les éléments devant faire l'objet d'un processus d'évaluation. Le schéma illustre le processus d'application des principes d'inclusion et d'exclusion présentés dans ce document.

Schéma 2

**Illustration des diverses questions couvertes par la gestion des produits chimiques, la gestion des déchets et la prévention de la pollution, individuellement et conjointement<sup>a</sup>**



**Abbreviations:** CMR — carcinogenic, mutagenic and reproductive toxic chemicals; EDCs — endocrine disrupting chemicals; HFCs — hydrofluorocarbons; PBT — persistent, bioaccumulative and toxic; PMT — persistent, mobile and toxic; POPs — persistent organic pollutants

The figure is not a complete representation of all related issues, and new issues may emerge within each thematic area.

<sup>a</sup> Examples of chemicals issues (partially) covered by existing international science-policy bodies are carcinogens, covered by the International Agency for Research on Cancer; ozone-depleting substances and hydrofluorocarbons, covered by bodies under the Montreal Protocol; persistent organic pollutants, covered by the Persistent Organic Pollutants Review Committee of the Stockholm Convention; and sourcing and metal material flows, covered by the International Resource Panel. These are underlined in the graphic.

<sup>b</sup> Examples of waste issues (partially) covered by existing international science-policy bodies are food waste and the transition to a circular economy, covered by the International Resource Panel, and hazardous waste, covered by the Open-ended Working Group of the Basel Convention. These are underlined in the graphic.

<sup>c</sup> Examples of pollution issues (partially) covered by existing international science-policy bodies are vehicle exhaust, indoor cooking and industrial combustion of fossil fuels and biomass, covered by the World Health Organization, the Intergovernmental Panel on Climate Change and the Climate and Clean Air Coalition. These are underlined in the graphic.